

**MARDI**  
**27 AVRIL 2021**  
**COLLOQUE VIRTUEL**

**HEURE** : 11H00 – 12H00

**LIEU** : COLLOQUE VIA WEBEX

## Analyse des effets de la restriction de vente de boissons alcooliques à l'empporter dans le canton de Vaud

### INTERVENANT

■ DR NICOLAS BERTHOLET,  
MÉDECIN ADJ AU SERVICE DE MÉDECINE DES ADDICTIONS (SMA), CHUV, LAUSANNE

### DESCRIPTIF

Les mesures de restrictions d'accès à la vente d'alcool font partie des interventions recommandées par l'OMS pour réduire l'impact de la consommation d'alcool sur la santé de la population ("best buys"). Les mesures structurelles de restriction d'accès temporelles sont susceptibles d'avoir un impact sur la disponibilité de l'alcool et par extension sur la consommation et ses conséquences. La plupart des preuves d'efficacité à disposition concernent les mesures de restrictions de vente d'alcool à consommer sur place et il existe peu de données sur les effets de mesures limitant la vente à l'empporter. En 2013 et en 2015, deux mesures de restriction temporelles de vente de boissons alcooliques à l'empporter ont été introduites à Lausanne puis dans le canton de Vaud dans son ensemble. En collaboration avec Addiction Suisse, l'équipe de recherche du Service de médecine des addictions (SMA/CHUV) a évalué l'impact des mesures sur les hospitalisations en lien avec l'alcool. Cette présentation se focalisera sur les effets des mesures de restrictions temporelles d'accès des boissons alcooliques à l'empporter sur les hospitalisations à Lausanne et dans le canton de Vaud, en comparant la situation avant et après l'introduction des mesures et en comparant la situation vaudoise à celle d'autres cantons suisses pour la même période.

Recommandé par la Société Suisse des Spécialistes en prévention et santé publique (SPHD) pour la reconnaissance de la formation continue.

Participer à la réunion Webex

[Lien Webex](#)